la verte réplique adressée par M. Buffet à M. Christophle, une de ces honnêtes médiocrités qui sont nées à la politique avec les élections de février 1871. Les paroles de M. Buffet ont été énergiquement applaudies par la droite, car elles ont prouvé que jamais M. Buffet ne pactisera avec les gauches. Or, nous lisons ce matin dans un journal républicain que MM. Dufaure et Léon Say ont été tellement scandalisés de ces paroles qu'ils voulaient donner leurs démissions ; ils n'y auraient renoncé que sur les instances de leurs amis leur exposant le danger de provoquer en ce moment une crise ministérielle. Or il n'y a pas un mot de vrai dans ce récit.

Nous devons même constater que les feuilles radicales commencent à ne plus ménager M. Dufaure et l'accusent de marcher complaisamment dans l'orbite de M. Buffet : les radicaux renoncent pour le moment à renverser le président du conseil, mais ils comptent bien se revancher plus tard et sacrifier également M. Dufaure si celui-ci ne leur donne pas des gages sérieux. A vrai dire ces prévisions ne nous effraient pas, car les radicaux affectent de ne pas tenir compte d'une volonté contre laquelle toutes leurs attaques viendront se briser, celle du maréchal.

Il faut répéter cette vérité ; c'est que si les républicains de l'Assemblée n'ont point entrepris officiellement depuis le 10 mars de renverser M. Buffet, c'est qu'ils savaient le maréchal résolu à ne leur faire aucune concession. M. Gambetta a essayé un coup d'audace le 15 juillet en intervenant avec violence dans le débat sur l'enquête Savary. On sait quel fut le résultat. Pour le moment nous ne croyons pas que les républicains de l'Assemblée renouvellent la tentative avant la prorogation.

La *République française* et le *Rappel* célébrent solennellement ce matin l'anniversaire des « trois glorieuses. » On pourrait croire qu'il appartient aux journaux orléanistes seuls de glorifier une révolution qui donna la couronne au chef d'une dynastie dont ils sont les serviteurs; ceux-ci s'abstiennent et ils ne pourraient décemment fêter cet anniversaire après la réconciliation qui a eu lieu à Frohsdorff entre le comte de Chambord et le comte de Paris. Quant aux journaux radicaux, ce qu'ils célèbrent ce n'est pas la révolution qui fit roi Louis-Philippe, qui créa la royauté bourgeoise; ce qu'ils célèbrent, c'est l'émeute sanglante et triomphante, ce sont « les pavés perdant patience, » suivant l'expression du *Rappel*. Le jour où pour son malheur, la France serait soumise au régime de la République des républicains, les successeurs du *Rappel* glorifieraient l'anniversaire du 18 mars.

Les bureaux ont nommé aujourd'hui la commission de permanence : on peut remarquer qu'aucun membre du groupe de l'appel au peuple n'en fait partie. M. de Mahy n'a point été réélu; mais c'est sur sa demande expresse; lui aussi veut prendre des vacances.

Le rapport sur la loi électorale a été déposé aujourd'hui; mais il est bien évident que la discussion de cette troisième loi constitutionnelle devra être ajournée à la session d'hiver.

La commission de la loi sur l'état de siége a conclut à la reprise en considération; mais il en sera de même pour la loi électorale.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire leur enjoignant de veiller à ce que les signatures des fonctionnaires soient écrites lisiblement. Depuis longues années des circulaires relatives au même sujet ont été envoyées aux préfets, et l'abus qu'elles voulaient réprimer n'en subsistait pas moins. Cette fois M. Buffet a pris la peine de signer lui-même les circulaires. Nous craignons que ses recommandations ne produisent pas longtemps leur effet. Peut-être eût-il mieux valu ordonner aux fonctionnaires d'écrire leurs noms en lettres capitales à côté de leurs signatures qu'ils auraient pu continuer d'écrire à leur fantaisie. Plus d'un dira en réponse à la circulaire ministérielle: mon nom et ma signature sont choses distinctes.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 29 juillet

M. D'AUDIFFRET-PASQUIER, président.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le procès-verbal est adopté sans débat.

L'Assemblée adopte deux projets d'intérêt local et vote différents crédits.

Le président fait connaître les noms des membres de la commission de permanence.

M. Jules Favre présente un projet de loi tendant à réprimer les crimes et délits de presse.

L'Assemblée adopte sans débat le projet de loi sur les sucres.

M. Farcy demande au gouvernement quelles mesures il prendra pour éviter que des catastrophes semblable à celle du *Forfait* ne se produisent à l'avenir.

Une discussion technique s'engage à ce sujet entre l'orateur et M. le ministre de la marine.

Répondant à une question de M. Schœlcher concernant la traite des navires, le ministre déclare que les croiseurs français demandent les papiers à tous les navires dont les opérations paraissent suspectes.

Les 6 premiers chapitres du budget de la marine sont adoptés.

M. Testelin déclare s'étonner que le traitement des malades dans les hôpitaux de la marine revienne par tête à un prix plus élevé que dans les hôpitaux militaires.

M. l'amiral Pothuau, rapporteur, répond que les maladies rapportées des colonies exigent l'emploi de médicaments d'un prix très élevé.

Le chapitre 8 est adopté.

Sur l'article 9, M. l'amiral Pothuau répond aux critiques dirigées hier par M. Vaudier contre le matériel de la flotte.

Après quelques observations de M. Freycinet, le reste du budget de la marine est adopté.

M. Raoul Duval demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il espère obtenir prochainement une indemité pour les Français établis aux Etats-Unis dont les personnes ou les propriétés ont eu à souffrir pendant la guerre de sécession.

Le ministre répond que le congrès n'a pas encore statué, mais qu'on doit avoir pleine confiance dans la loyauté du gouvernement des Etats-Unis.

M. Batbie dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition Talon.

L'Assemblée décide que la discussion aura lieu samedi.

Une proposition de M. Gavini, qui demande que la session du conseil général de la Corse ne commence que le second lundi de septembre, est renvoyée à la commission chargée d'examiner la proposition Talion.

Sur la demande de M. Fourcaud, le projet relatif à l'indemnité à accorder aux inondés est renvoyé au conseil d'Etat.

Les six premiers chapitres du budget du ministère de l'instruction publique sont mis aux voix et adoptés.

Sur le chapitre 7, l'Assemblée adopte un amendement de M. Bert, tendant à établir une chaire de zoologie à la Faculté des sciences de Marseille, et un amendement de M. Maguin ayant pour but d'améliorer la position des secrétaires et agents comptables des Facultés.

Les chapitres 7 à 13 sont adoptés.

Sur le chapitre 14, un amendement de MM. Paul Bert et Cézanne, tendant à créer un observatoire d'astronomie physique à Paris, est adopté.

Les chapitres 14 à 17 sont également adoptés.

Sur le chapitre 18, M. de la Borderie demande une augmentation de crédit de 150,000 francs pour la Bibliothèque nationale.

Cet amendement est adopté, ainsi que les chapitres 18 à 40.

M. Millaud se plaint que la somme accordée par le chapitre 41 (beaux-arts) soit trop souvent employée à commander des portraits de l'empereur Napoléon III et des membres de sa famille.

M. Wallon, ministre de l'instruction publique, répond que le conseil des beaux-arts donnera désormais son avis sur les ouvrages commandés aux artistes.

Les chapitres 41 et 42 sont adoptés.

Le chapitre 43 (théâtres nationaux) est renvoyé à la commission.

Les articles 44 à 51 sont adoptés sans débat.

Les deux premiers chapitres du budget des cultes sont ensuite adoptés.

M. Pernolet demande pourquoi l'on ne fait pas au prône des prières pour le salut de la République.

M. Wallon, ministre de l'instruction publique et des cultes, déclare qu'il croit que le clergé, comme tout le monde en France, est disposé à soutenir le gouvernement établi.

Il promet d'inviter prochainement les évêques de chanter le *Domine salvam fac rempublicam*.

Les chapitres 3 à 20 sont adoptés sans débat.

Répondant à une question, le ministre des finances déclare que l'Assemblée doit porter à l'ordre du jour le projet sur le vinage à prix réduit.

Cette proposition n'est pas adoptée.

La discussion de la convention postale de Berne est mise à la suite de l'ordre du jour.

La séance est levée à 6 h. 35.

BREF

ADRESSÉ PAR NOTRE-SAINT-PÈRE LE PAPE A MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Bien qu'il répugne aux éternelles lois de la justice et à la saine raison qu'on mette au même rang le vrai et le faux, et qu'on reconnaisse à l'un et à l'autre les mêmes droits, néanmoins, comme l'iniquité des temps a fait que le droit, qui, de sa nature, n'appartient qu'à la vérité, a été attribué à l'erreur, en sorte qu'on accorde à celle-ci la faculté décorée, bien à tort, du nom de liberté, d'insinuer et de répandre à sa fantaisie, par l'enseignement, ses mensongères théories. Nous reconnaissons que ça été de votre part, vénérable Frère, une conduite aussi sage qu'opportune d'avoir cherché à tirer l'antidote du poison même qu'a reçu et que porte en son sein la société civile. Si les lois, en effet, permettent au premier venu de mettre en avant les rêves de son esprit malade, de les donner même et de les défendre comme des dogmes de la science, il n'y a, certes, aucune raison pour qu'on ne doive pas accorder à la vérité la même liberté; et il n'est personne, si ami du mensonge et si ennemi de la vérité qu'on le suppose, à moins qu'il n'ait tout à fait perdu le sens, qui puisse ne pas reconnaître un droit d'une si évidente clarté.

L'irrésistible force de cet argument se trouve encore corroborée par vos observations touchant l'impossibilité où se trouvaient, au grand dommage de la science, beaucoup d'excellents esprits de produire et d'exposer leurs pensées, comme aussi dans ce double fait d'expérience, que le niveau des lettres et des hautes études s'est abaissé par les entraves mises à l'enseignement de la vérité, en même temps que s'est accrue l'impudence de ceux par qui sont propagés, jusque dans les chaires d'enseignement, les principes les plus subversifs, non-seulement de la religion, mais aussi de toute société humaine.

Et si cette licence des fausses doctrines, au moyen de laquelle on abreuve d'erreurs les peuples, est un mal qu'on ne saurait trop déplorer, on peut dire que ce mal devient absolument mortel lorsqu'il passe jusque dans l'éducation de l'adolescence et de la jeunesse; car alors c'est la racine même de la société qui est corrompue et ne peut plus donner que des fruits empoisonnés, en sorte que cette malheureuse société, déjà si malade et si tristement abaissée, se trouve poussée vers une inévitable dissolution !

Ce sont toutes ces considérations que nous vous félicitons d'avoir présentées avec autant de solidité que d'éloquence; et la justesse et la fermeté d'esprit avec lesquelles vous avez su les faire valoir ont été telles que ni les ironies, ni les interruptions plus nombreuses que courtoises de vos adversaires n'ont rien pu ôter à l'ordre logique et à la force de votre parole. Le si éclatant assentiment de tous les hommes les plus sages et des personnages les plus éminents, qui a accueilli et couronné vos discours tout en n'étant qu'un juste hommage rendu à la vérité et à la justice, vous sera en même temps, Nous l'espérons, d'un secours puissant, et vous fera obtenir définitivement la victoire pour la grande cause dont vous êtes le vaillant défenseur. Et, en attendant, recevez, Vénérable Frère, comme gage de la faveur divine et de notre spéciale bienveillance, la bénédiction apostolique que nous vous envoyons, avec la plus tendre affection, pour vous et pour tout votre diocèse.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 juillet de l'année 1875, de notre Pontificat, la trentième.

PIE IX, PAPE.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

Un incendie a détruit cette nuit un bâtiment du tissage de MM. Henri et Paul Prouvost, rue du Nouveau-Monde. Quand la cloche d'alarme a sonné il était environ deux heures. Des Sapeurs-Pompiers sont arrivés promptement sur le lieu du sinistre. Telle était l'intensité du feu que, malgré leur zèle, le bâtiment et une grande quantité de marchandises sont devenus entièrement la proie des flammes.

Toutefois les autres parties de l'établissement sont restées intact, sauf pour le tissage ou l'on constate quelques dégats. La pompe à vapeur, arrivée la dernière, n'a pas peu servi à empêcher le feu de gagner de ce côté.

L'ensemble des pertes, qui n'a pas encore été estimé au juste, doit faire un chiffre assez considérable. Parmi les personnes présentes sur le lieu du sinistre, nous citerons des membres de l'administration municipale, M. le commissaire central et diverses autres autorités. A six heures du matin, les Sapeurs-Pompiers sont rentrés à leur hôtel, après avoir travaillé avec un courage et un esprit de discipline dignes des plus grands éloges.

On nous dit que grâce aux sympathies qu'ils ont rencontrées chez leurs confrères, MM. Prouvost pourront sous peu redonner du travail à leurs nombreux ouvriers.

—

Avant-hier un cordonnier demeurant rue Bayart, M. Alexandre Desnée, se baignait dans le canal. Une crampe le prit au milieu de l'eau et le maître nageur n'eût que le temps d'accourir à ses cris, pour le ramener sain et sauf sur la berge.

—

Un de nos jeunes concitoyens de la rue du Pays compte dans son colombier un pigeon qui vient d'avoir une singulière odyssée. Le 11 de ce mois au matin, ce pigeon avait été lâché à Lyon, mais au lieu de reprendre la direction du Nord, un vent violent qui soufflait de l'Ouest le poussa vers l'Allemagne et 2 jours après il était en Pologne. Un Polonais le prit et lui attacha à la queue les lignes suivantes que nous transcrivons textuellement : « *Cet pijonne ah ait pri à proyhx in Pologne 13 jouart oh matine pur Chyly Wainnu — Chemine streege de son retoune a magonn* » c'est le 26 au matin que le volatile rapportait sous sa queue le certificat de ce long voyage. Quant à la dernière ligne de l'écrit qui est à peu près incompréhensible, le maître du pigeon l'a interprétée à la française : il a cru lire que M. Chyly Wainnu, ne serait pas fâché de savoir des nouvelles de son écriture et il lui en a donné.

—

Hier, une musicienne ambulante qui dit se nommer Cécilia Tortolane, est entrée chez M. Joseph Boudry, bijoutier, rue de l'Alouette, pour s'assurer si un bracelet dont elle était porteuse était fait d'or ou de cuivre. Questionnée sur la manière dont cet objet était venu en sa possession, elle a déclaré l'avoir trouvé à Anvers. Le bracelet, d'ailleurs, est de prix; il est en corail monté sur plaque en or, et comme il portait la marque française, il a été retenu par la police, malgré l'insistance qu'a mise la musicienne à affirmer que c'était une trouvaille et non le fruit d'un vol.

—

63 contraventions sont venues cette semaine en simple police : Ont été infligés : 3 jours de prison et 55 fr. d'amende. Sur ces 63 contraventions, 41 avaient été dressées pour divagations de chiens sur la voie publique, punies dans chaque cas de 1 fr. d'amende.

—

Après un examen des peintures présentées au concours pour les prix de Rome, qui n'a pas duré moins de cinq heures, les membres de l'Académie des Beaux-Arts ont rendu hier le jugement suivant :

Grand prix : M. Comerre, né à Trillon (Nord).

Premier second grand prix: M. Bastien.

Deuxième second grand prix : M. Bellanger, tous trois élèves de M. Cabanel.

—

M. Emile Villemot, dit l'*Evénement*, a reçu de M. le lieutenant-colonel Liénard la lettre suivante que nous nous empressons de reproduire :

« Margut, 16 juillet 1875.

» Monsieur,

» Dans votre *Gazette de la Chambre*, que je viens de lire avec le plus vif plaisir, j'ai applaudi à l'interruption si vraie et si digne de M. Bocher, que vous faites suivre de ces mots :

» *Attrape, mon vieux ! comme on disait dans je ne sais plus quel document officiel.*

» Je viens rafraîchir votre mémoire et vous indiquer dans quel document se trouve l'impression précitée.

» En 1873, j'ai écrit un assez grand nombre de lettres dans l'*Echo du Nord*, sous le titre de : *Documents à ajouter au dossier de l'Empire*. Ces lettres ont presque toutes été reproduites dans tous les journaux républicains de Paris et de la province.

» Dans l'une d'elles, qui traitait des ordres de vente du matériel de nos arsenaux, je disais :

« En 1865, je reçus l'ordre de livrer pour 300 fr., un lot de vieux cuivres, aciers et fers, porté sur mon inventaire. Je crus à une erreur; j'écrivis au ministre Randon pour l'informer que le lot valait plus de 1,500 fr. (il contenait déjà pour 750 fr. de cuivre). »

» Indigné de mon outrecuidance, le ministre, que le maréchal Baraguey d'Hilliers avait officiellement qualifié de *petit homme, petit esprit, petit courage* (note d'inspection générale), chargea mon vieil ami, le général Susane, directeur de l'artillerie au ministère de la guerre, de me rappeler à l'observation de mes devoirs, et voici la lettre que je reçus du général :

« Mon cher commandant,

» Le ministre me charge de vous rappeler qu'il vous est interdit de faire la moindre observation quand il vous envoie des ordres, et que votre devoir est de les exécuter.

» Pour le ministre et par son ordre,

» Le général de division, directeur de l'artillerie.

» Signé : *Susane*.

» *P. S. — Attrape, mon vieux !* »

» Veuillez agréer, etc.

» Le lieutenant-colonel,

» TH. LIÉNARD. »

—

Voici, suivant Nick, de Périgueux, les probabilités du temps pour le mois d'août :

Les conditions astronomiques changeant peu, le mois d'août présentera à peu près la même physionomie que le mois de juillet, sur la France et les pays voisins :

Temps mixte, en partie assez beau, en partie agité, orageux, humide, souvent couvert ou brumeux. Orages violents *çà* et *là*, particulièrement du 1er au 7, du 12 au 20, du 24 au 31, ces périodes correspondant avec les points astronomiques. *Grêle, ravines ! crues d'eau à redouter !*

Beaucoup d'eau sur certains points, où séviront les orages, pas du tout sur d'autres. Variations brusques de température. Radiation solaire vive. Nuits fraîches. Quelques éclaircies entre les époques critiques (1re et 2e dizaines principalement), notamment sur le Midi. En somme, temps encore accidenté, orageux, funeste aux agriculteurs. Se prémunir contre les sinistres !

Dépression barométrique avec vent, pluies ou orages suivant les contrées, vers le « 1er » lunestice boréal, périgée, syzygie (N. L.); 4, « 6 », nœud descendant, conjonction de Jupiter ; 10, «13», lunestice austral, quadrature (P. Q.), apogée, conjonction de Mars; « 16, 19», syzygie (P. L.), conjonction de Saturne, nœud ascendant; « 24, 27 », périgée, quadrature (D. Q.) lunestice boréal ; « 29, 31 », syzygie (N. L.) conjonction de Vénus, ainsi que de Mercure.

Nota bene. — Le mauvais temps ne produira aux époques indiquées, tantôt sur un point et tantôt sur l'autre, *mais jamais sur le territoire entier*.

Les dates placées entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations. Avis aux gens de mer.

La Grande-Harmonie donnera dimanche prochain, 1er août, un grand concert à ses membres honoraires dans les jardins de M. Constantin Descat, député, maire de Roubaix.

En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

1. *Tantum Ergo*, ROSSINI.
2. *Catarina Cornaro*, solo de hautbois, exécuté par M. Barrez. DONIZETTI.
3. Fantaisie pastorale, solo de saxophone, exécuté par M. Louis Knorr, SINGRLÉE.
4. Marche du *couronnement*, MEYERBEER.
5. *La Vimère*, polka pour piston, exécutée par l'auteur, SOULCOUAT.

DEUXIÈME PARTIE.

6. Fantaisie sur *Mignon*, AMB. THOMAS.
7. Grand air varié, VICTOR DELANNOY.

Le concert est réservé exclusivement aux membres honoraires; mais, par exception et pour cette fois seulement, les personnes qui ne font pas partie de la société pourront y assister moyennant une entrée de deux francs. Cette mesure a été prise par le conseil d'administration de la Grande-Harmonie pour réparer autant que possible l'insuccès du concert du dimanche 18 juillet au bénéfice des inondés du Midi. La recette sera entièrement affectée à cette œuvre de bienfaisance.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 26 juillet. — François Vandenborre, rue Blanchemaille, 46. — Gustave Verheyen, rue du Ballon, 12. — Marie Debelder, rue Turgot, 138. — Marie Defrenne, rue Nationale, 6. — Jean Lefebvre, rue des Arts, 118. — Elise Edffrennes, rue de l'Abattoir, 3. — Blanche Sturbeque, rue d'Alma, cour Lefebvre, 12. — Albert Bonte, rue Ste Thérèse, 18.

Du 27. — Marie Elias, au Pile, cour Deleplanque, 7. — Marie Wicart, place de l'Abattoir, 29. — Adolphe Lefebvre, au Cul de Four, maison Eugène Rose. — Marguerite Lenne, rue St-Antoine, 7. — Eugénie Gabriels, rue Philippe-le-Bon, 30. — Joséphine Vianne, Grande-Rue, 129. — Georges Renard, rue de Tourcoing, 84. — Désiré Devaere, rue des Longues-Haies, cour Tonneau. — Henri Nerrinck, rue de l'Epeule, cour Lampe, 2. — Marie Wattiez, rue de Croix, 94.

Du 28. — Marie Valcke, rue de Flandre, fort Duthoit, 7. — Louise Deleu, rue de Mouveaux, 70. — Henri Bultjauw, rue du Cul de Four, maison Goupil. — Philomène Parent, rue Barbieux, maison Delbecq. — Alphonse Lampe, rue de la Croix, maison Thibaut. — Baptiste Beuckels, au Cul de Four, cour Vienne, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 26 juillet. — Honorine Picavet, 36 ans, ménagère, chemin de la Maquellerie, maison Deldalle — Charles Leyssens, 54 ans, cordonnier, Hôtel-Dieu. — Beauvais, présenté sans vie, rue Saint-Antoine, cour Desfontaine, 14. — Angèle Coulembier, 4 mois, rue Sébastopol, 77. — Célinie Persuart, 72 ans, sage-femme, rue de Lorraine, 12.

Du 27. — Martin Hoys, 2 ans, rue de la Barbe d'or. — Françoise Grenier, 64 ans, rentière, rue des Chasseurs. — Pierre Delgrange, 74 ans, tisserand, rue du Pilé. — Jules Brienne, 3 ans, rue Bernard, cour Desbonnet. — Rosalie Simœns, 1 mois, rue de l'Ouest, 83. — Félix Nef, 14 ans, mécanicien, rue de la Banque, 3. — Gustave Aloys, 1 jour, rue du Ballon, cour Duquesne, 12.

Du 28. — Marie Huyghe, 2 mois, rue St-Antoine, fort Bayart, 21. — Céline Turpyn, 28 ans, ménagère, rue de la Perche, 4. — Henri Vandenbroucke, 11 ans, tisserand, rue de la Perche, 62.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille ROUSSEL-BULTEAU, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur CHARLES-AUGUSTIN ROUSSEL, veuf de Dame AUGUSTINE BULTEAU, décédé à Roubaix, le 30 juillet 1875, dans sa 69e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convoi et service solennels qui auront lieu le samedi 31 juillet, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Ermitage, 19.

Les amis et connaissances de la famille DUBUS-DELESCLUSE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur MOISE-JOSEPH DUBUS, décédé à Wattrelos, le 26 juillet 1875, à l'âge de 31 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux convoi et service solennels qui auront lieu le samedi 31 juillet 1875, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, près la chapelle Madame Deplanque.

Un obit de 2e classe sera célébré en l'église de St-Christophe, à Tourcoing, le lundi 2 août 1875, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur EMMANUEL SIX, époux de Dame CÉCILE-ROSALIE RITZ, décédé subitement à Tourcoing, le 30 juillet 1875, à l'âge de 45 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré le mardi 3 août 1875, à 8 heures, en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, pour le repos de l'âme de Monsieur PIERRE-JOSEPH DELCOUR, veuf de dame LOUISE ROBBE, décédé à Roubaix, le 29 juillet 1874, dans sa 82e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le docteur Homœopathe Scottons prie ses clients de bien vouloir adresser leurs lettres directement à Courtrai ou bien à l'*Hôtel du Cygne*, à Tourcoing, ou à l'*Hôtel Ferreille* à Roubaix, LES LUNDIS, LES MARDIS ET SAMEDIS, AVANT 8 HEURES DU MATIN. 9207

Pompes funèbres. — CÉZAROT-UYTTENHOVE, rue de l'Alouette, 59, Roubaix (*Voir aux annonces*).

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.

		1re QUAL.	2e QUAL.	3e QUAL.
Bœuf	le k°	1.80	1.66	1.37
Vache	»	1.85	1.52	1.19
Taureau	»	0.00	0.00	0.00
Veau	»	1.46	1.07	1.92
Mouton	»	1.90	1.80	1.60
Porc	»	1.65	1.60	1.55

Roubaix, le 25 Juillet 1875.

Le Maire de Roubaix,
C. DESCAT.

Faits divers

— Le prince de Joinville a failli périr hier soir, à Versailles, le sort de son frère aîné, le duc d'Orléans. Après la séance, le député de la Haute-Marne s'était jeté dans une voiture de place pour se rendre à la gare. Rue des Réservoirs, un des brancards du fiacre se brisa. La partie pendante fouettait les jambes du cheval qui, effrayé, prit tout à coup le mors aux dents et partit à fond de train.

Il y eut quelques instants d'une émotion extrême parmi les spectateurs de cette course folle ; un malheur paraissait inévitable, quand sur le boulevard de la Reine, un ouvrier dont nous regrettons de ne pas connaître le nom, se jeta courageusement à la tête du cheval emporté, et parvint d'un poignet vigoureux, à le maîtriser.

M. le prince de Joinville, qui n'avait pas perdu son sang-froid, descendit tranquillement du fiacre et regagna à pied la gare, non sans avoir récompensé son sauveur.

— Le *Moniteur universel* dit que M. Bazaine aurait sollicité l'intervention d'un haut personnage danois pour entrer au service d'une puissance dont la cour a des liens de parenté avec la famille royale du Danemark; mais que cette démarche aurait complétement échoué.

— Un correspondant de la *United service Gazette* de Londres a donné dernièrement le récit du lancement du premier navire de guerre construit au Japon. Nous extrayons de ce récit les lignes suivantes :

Le 5 mars dernier, en présence du mikado et des principaux officiers de sa maison, des grands ministres d'Etat, des ministres et premiers officiers de la marine impériale, a été lancé des chantiers de Yokosuka le premier navire de guerre qui ait été construit au Japon.

Le *Leikt* est un navire de 1,000 tonneaux ; il sera armé de canons de gros calibre récemment arrivés d'Angleterre; ses dimensions sont les suivantes: longueur entre perpendiculaires, 208 pieds; largeur, 32 pieds 9 pouces ; tirant d'eau 11 pieds six pouces ; profondeur, 21 pieds 6 pouces. Il a été mis en chantier en juillet 1873 et il est entièrement construit avec un bois du pays nommé kiyahi. Il a de très-belles lignes et on espère qu'il atteindra une grande vitesse. Il sera mû au moyen d'une hélice à quatre branches, mise en mouvement elle-même par trois machines *Compound* à surface de condensation de 180 chevaux nominaux.

Toute la construction de ce navire, les machines et les chaudières ont été exécutées par des ouvriers du pays, sous la direction d'ingénieurs étrangers.

Le Dockyard de Yokosuka, ajoute l'auteur de l'article que nous analysons, emploie plus de 1,400 ouvriers d'une manière régulière; c'est le seul établissement où les réparations de la flotte s'exécutent. Ce chantier est convenablement aménagé de toutes les machines nécessaires, et il possède deux cales sèches dans la plus grande desquelles des navires de la classe de l'*Iron Duke* peuvent entrer.

---

sur une table ; non loin de là, un berceau dans lequel gémissait un enfant, et dans la cheminée un brasier composé de fagots, de meubles, de tout ce qui la veille faisait l'unique fortune de la Fileuse.

— Courage ! dit Blanche, courage !

Elle entoura sa main de sa cape, brisa les carreaux et parvint à ouvrir la fenêtre.

Une bouffée d'air pénétrant dans la cal a se activa l'incendie.

Le feu gagnait le berceau, la flamme allait atteindre les cheveux flottants de la vieille femme.

Blanche se cramponna à la fenêtre, en gagna l'appui, et, dès qu'elle put s'y tenir debout, elle sauta dans la chambre.

La vieille femme fermait les yeux pour échapper à la souffrance de voir mourir l'enfant confié à ses soins. Ce fut vers le berceau que courut la marquise; elle enleva l'enfant, défit sa mante, la lia par les quatre coins, posa l'ervé dans cette sorte de hamac, puis le descendant doucement elle lui fit toucher le sol.

— Sauvé ! il est sauvé ! dit-elle.

Mais sa tâche était à moitié faite. Jeanne la Fileuse, liée par les bras et les jambes aux quatre pieds de la table, se trouvait dans l'impossibilité de faire un seul mouvement. Le regard éperdu de la marquise chercha une hache, un couteau ; elle ne vit rien ! rien !

Les yeux de Jeanne grands ouverts la regardaient.

— Marquise de Coëtquen, dit-elle, brulez les cordes !

— C'est le martyre ! s'écria Blanche.

— Et le salut ! répondit la Fileuse.

Cependant Jeanne avait raison : il n'y avait pas d'autre moyen à employer.

Saisissant un tison dans le bûcher, elle l'approcha d'une des mains de la vieille femme.

Le chanvre pétilla, la chair rougit, craqua, et quand les cordes éclatèrent, les doigts de la Fileuse étaient recroquevillés par la douleur.

— A l'autre ! vite ! vite !

Blanche suffoquait ; l'air manquait dans la salle emplie de fumée, et l'ouverture de la petite croisée restait insuffisante.

Une seconde fois, Blanche approcha la torche du poignet de la vieille femme ; celle-ci poussa un hurlement de douleur ; mais les liens éclatèrent, et la Fileuse retrouva la liberté de ses bras cerclés d'une plaie vive noirâtre et sanguinolente.

Encore un effort et Jeanne pourrait échapper au cercle infernal dans lequel elle se trouvait enserrée et qui menaçait de dévorer Blanche à son tour, quand subitement les pieds tors de la table minés par le feu manquèrent à la fois, et les planches sur lesquelles la Fileuse se trouvait couchée s'écroulèrent dans le brasier.

(*A suivre*)